



COMMUNE DE CHOISY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice **15**
Présents **11**
Votants **12**

L'an deux mille onze, le 25 novembre,
Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le
17 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la
présidence de M. Bernard SEIGLE, maire

Présents : MM. Bernard SEIGLE – Yves GUILLOTTE – Pierre
MAINETTI – Mmes Pascale LHOMME – Claudine
CHAMPION – Jacqueline CECCON – Marie-Noëlle
MEGEVAND – Hélène ORBE – MM. Jean BARDET –
Christian BOCQUET – Guy PHILIPPE –

11/51

Pouvoirs : Mme Christiane MICHEL à M. Pierre MAINETTI
M. Olivier COUET à M. Jean BARDET

Absents : MM Daniel BALLEYDIER – Alexandre VALZ-BLIN

Secrétaire de séance : Mme Claudine CHAMPION

Objet :

**Taxe d'aménagement : institution du taux
et des exonérations**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'instituer le taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal ;
- décide d'aucune exonération en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme,
- fixe à 2 000 € la base de l'assiette de calcul par place de stationnement non comprise dans la surface close et couverte.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Délibération devenue exécutoire compte tenu de
la télétransmission en Préfecture le 09 DEC. 2011
et de la publication le 09 DEC. 2011
Le maire

Pour extrait conforme,
Le Maire
M. Bernard SEIGLE